COMMUNE DE BARNEVILLE-CARTERET

Le P.A.D.D.

SIEGE

210 Rue Alexis de Tocqueville - Parc d'Activités du Golf
50 000 SAINT LO
Tel 02 33 75 62 40
Fax 02 33 75 62 47
contact@planis.fr

www.planis.fr

PROJET AU 10 MARS 2014

LE PADD, « colonne vertébrale » du P.L.U.

Le projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. (Art L,123-1-3 du code de l'urbanisme)

Les objectifs du PADD

- Il expose de façon synthétique et compréhensible le projet d'aménagement retenu par la commune.
- Il constitue un référent pour la gestion future du P.L.U dans la mesure où les choix de procédures se feront sur la base de la remise en cause ou non de son économie générale.
- Il est un lien de cohérence interne dans le dossier de P.L.U, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement (écrit et graphique) sont élaborés en cohérence avec le P.A.D.D.

Faire vivre la station balnéaire à l'année

Préambule :

Pour développer le tourisme, la commune est consciente, qu'il faut valoriser ses atouts, et **offrir des hébergements touristiques et des activités qui permettront à la station de vivre tout au long de l'année,** tout en améliorant la qualité de vie des habitants permanents.
La commune pour assoir son statut de commune balnéaire et touristique, peut compter sur 3 atouts :

- **son littoral,**
- **sa nature et ses paysages,**
- **ses commerces.**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a pour ambition de répondre aux problèmes et enjeux posés dans le diagnostic. Il exprime le projet communal en matière d'urbanisme pour les 10/15 ans à venir.
Ce projet s'articule autour de 4 axes principaux, avec un objectif :

Faire vivre la station balnéaire tout au long de l'année.

Faire vivre la station balnéaire à l'année

- **Axe 1 – Placer le tourisme au cœur du projet de développement**

- **Axe 2 – Préserver et développer les activités économiques**

- **Axe 3 – Offrir les conditions pour une qualité de vie renforcée**

- **Axe 4 – Conforter le rôle de pôle d'accueil de populations**

Faire vivre la station balnéaire à l'année

► Axe 1 : Placer le tourisme au cœur du projet de développement

1 – Se doter d'équipements structurants de qualité susceptibles d'attirer une clientèle tout au long de l'année

- Développer la plaisance notamment par le projet d'extension portuaire
- Proposer des infrastructures de loisirs attractives
- Accroitre l'offre en hébergements touristiques

2 – Faire de la façade maritime un levier de développement touristique

- Valoriser les secteurs littoraux
- Développer les activités liées à la mer

3 – s'appuyer sur le patrimoine pour conforter le tourisme

- Valoriser les éléments retro littoraux d'intérêt naturel et patrimonial
- Développer les activités liées à la nature et au patrimoine

1 - Se doter d'équipements structurants de qualité susceptibles d'attirer une clientèle tout au long de l'année

Développer la plaisance notamment par le projet d'extension portuaire

- **Prévoir l'extension du port existant**. Ce projet sera à définir en parallèle des résultats de l'étude environnementale.
- En complément de ce projet structurant, d'autres opportunités pourront être saisies comme la **transformation du bassin d'échouage en bassin à flot**…

Proposer des infrastructures de loisirs attractives

Pour développer le tourisme sur la commune, les élus souhaitent que des équipements et infrastructures de loisirs puissent s'implanter sur le territoire. Ces équipements attractifs favoriseront le tourisme, et viendront compléter le projet global qui s'articule autour de 4 axes : hébergement, nautisme, loisirs et nature.

Le PLU, permettra de prévoir des secteurs susceptibles d'accueillir ces équipements.

1 - Se doter d'équipements structurants de qualité susceptibles d'attirer une clientèle tout au long de l'année

Accroitre l'offre en hébergements touristiques de qualité

La commune de Barneville-Carteret est une des communes qui offre le plus de lits touristiques sur le département. Pour conforter ce statut et répondre à une demande croissante, la commune ambitionne de développer d'autres hébergements touristiques de qualité. Ces hébergements touristiques seront de type : résidences de tourisme, villas résidentielles…
Dans un souci d'intégration de ces programmes de logements touristiques, un soin particulier sera apporté **à l'intégration paysagère et architecturale par rapport aux lieux avoisinants**. Le règlement du PLU et les orientations d'aménagement seront rédigés en ce sens.

Pour les autres hébergements touristiques existants, **notamment les campings, un règlement adapté permettra la diversification et l'augmentation du niveau des prestations.**

2 – Faire de la façade maritime un levier du développement touristique

La commune de Barneville-Carteret constitue le croisement de la route des Caps, de la route des Isles et de la route des Havres. Cette situation offre des paysages rares, qu'il convient de valoriser. Ils sont l'attrait de la commune.

Valoriser les secteurs littoraux

- **Préserver les sites naturels exceptionnels** que sont les havres, le cap de Carteret, et les points de vue
- **Conserver et améliorer la qualité des plages** : ensablement, nettoyage, accessibilité, qualité des eaux de baignade…Ces efforts en faveur de l'accessibilité et de la qualité des plages permettront notamment de conserver le label « pavillon bleu »
- **Entretenir et valoriser le sentier littoral**, et veiller au maintien de la servitude de passage sur le littoral

Permettre le développement d'activités liées à la mer

La commune de Barneville-Carteret par sa situation littorale, accueille de nombreuses activités liées à la mer dont les élus souhaitent permettre le développement.
les relations entre Barneville-Carteret et les Iles Anglo-Normandes sont un point fort de l'histoire, de la culture et de l'économie de la commune.
Plusieurs actions ont déjà été engagées en ce sens (port à sec, étals de pêche). Le PLU permettra de prévoir et d'anticiper les besoins pour le développement de ces activités :

- ***Développer les activités liées au nautisme : pôle nautique, club voile…***
- ***Favoriser le maintien de l'activité de pêche y compris la vente directe***
- ***Valoriser la gare maritime afin de conforter et développer les activités de transport de passagers/fret avec les Iles Anglo-Normandes***
- ***Résorber le stationnement des camping-cars sur le parking de la gare maritime en envisageant un espace qui serait dédié à leur accueil.***

VALORISER LES ÉLÉMENTS RETRO LITTORAUX D'INTÉRÊT NATUREL ET PATRIMONIAL

○ PRÉSERVER LES ABORDS DE LA GERFLEUR

Le territoire spécifique de Barneville-Carteret entre terre et mer, abrite une faune et une flore importante et variée. La Gerfleur est notamment un important réservoir de biodiversité. **Les abords de la Gerfleur seront alors protégés et mis en valeur**, pour favoriser le maintien et le développement de la biodiversité.

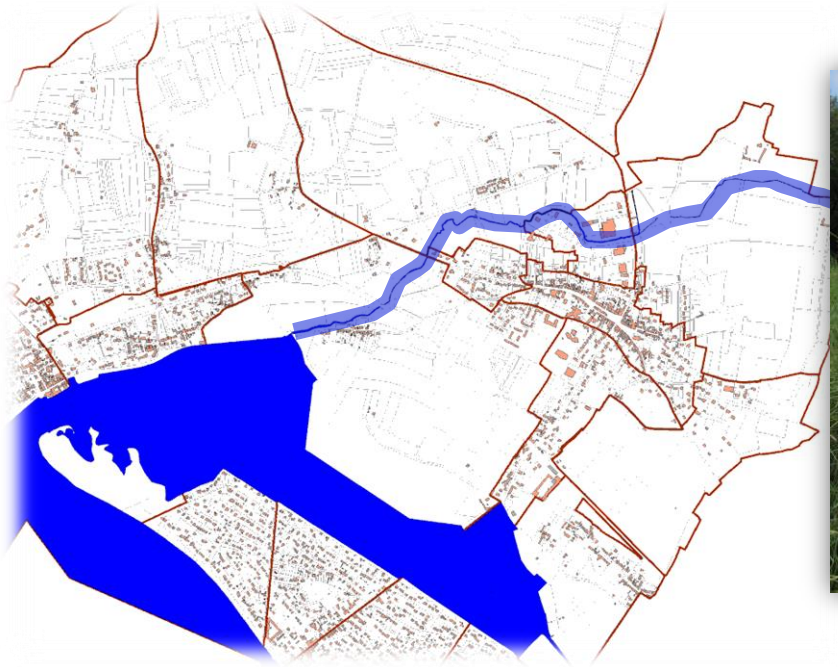

VALORISER LES ÉLÉMENTS RÉTRO LITTORAUX D'INTÉRÊT NATUREL ET PATRIMONIAL

○ PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

La qualité paysagère de la commune c'est à la fois des paysages de nature, et des paysages bâtis.

- Les élus souhaitent ainsi **préserver les covisibilités les plus caractéristiques** (vue sur le havre, sur le cap…)
- **Mettre en valeur le patrimoine bâti, et les secteurs homogènes anciens** : le Tôt, Les Rivières, la rue des Ormes, le bourg de Barneville à proximité de l'Eglise,…
- **Protéger les éléments du patrimoine naturel et bâti à travers les outils du PLU** : loi paysages, espaces boisés classés…
- **Intégrer les nouveaux programmes dans le paysage.**

La mairie a engagé une démarche de recensement des arbres remarquables sur la commune. Leur identification sera reportée dans le PLU afin d'assurer leur préservation.

PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS LIÉES À LA NATURE

La municipalité, souhaite développer les activités de nature, et faciliter les déplacements doux sur le territoire. Cela passera notamment par la réalisation de nouvelles voies douces :

- **Projet voie cyclable entre La Haye d'Ectot et Barneville-Carteret** : projet de piste cyclable/voie douce est à l'étude entre La Haye d'Ectot et Barneville-Carteret. Cette voie passerait sous la VLO.
- **Voie douce entre le port américain et le port de plaisance** dans le cadre de projets liés au nautisme
- **Promenade Abbé Lebouteiller (D902)**
- **Etudier la possibilité d'une liaison piétonne entre Barneville Plage et Carteret, à marée basse.**
- **Améliorer le cheminement piéton entre la plage de Carteret et le Phare**
- **Permettre des liaisons piétonnes pour faciliter l'accès au golf**

D'autres voies de circulation douce ou multimodale pourront être envisagées au regard des besoins et de la faisabilité du projet.

Promenade Abbé Lebouteiller

3 – S'APPUYER SUR LE PATRIMOINE POUR CONFORTER LE TOURISME

PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS LIÉES À LA NATURE

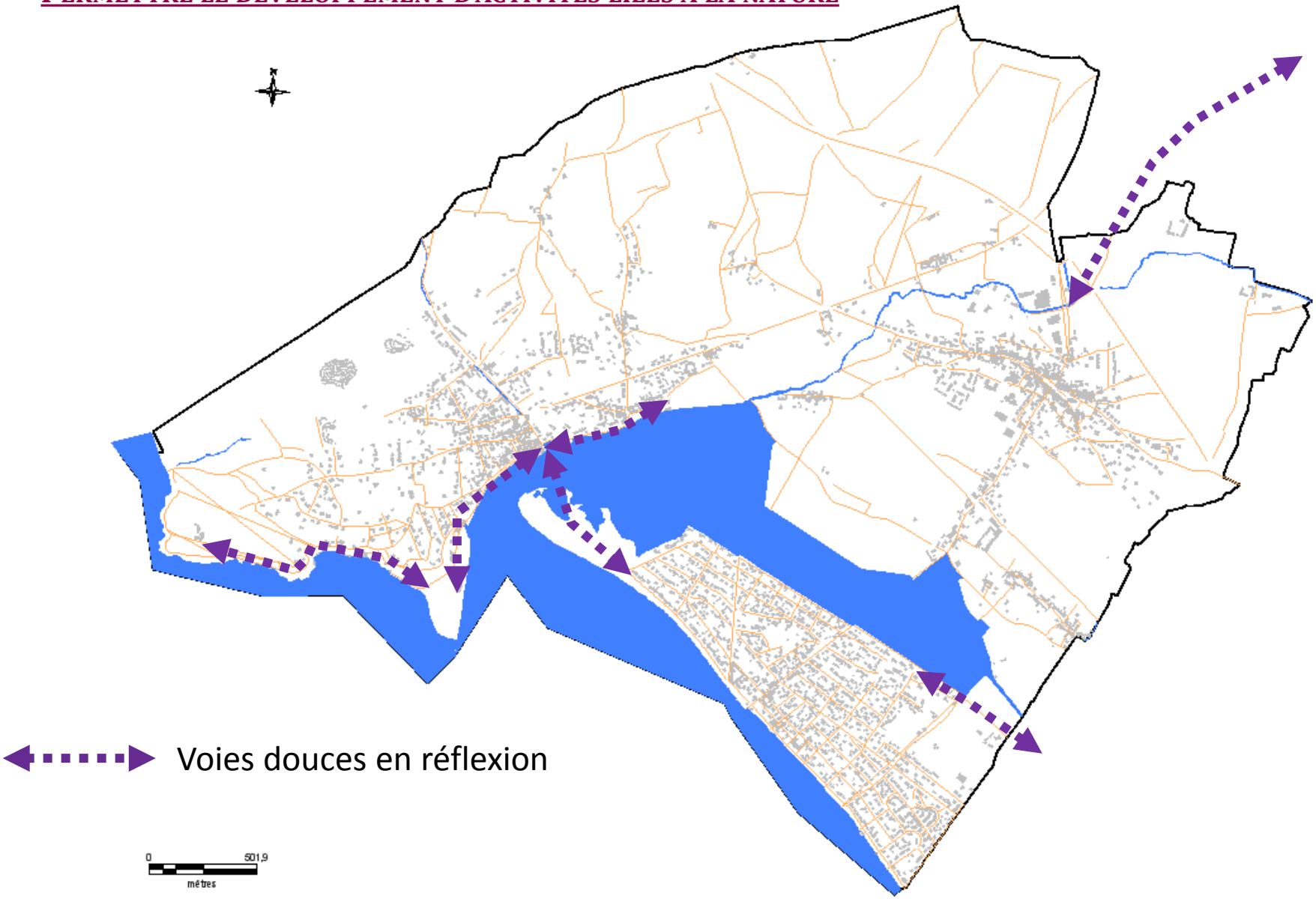

Faire vivre la station balnéaire à l'année

► Axe 2 : Préserver les activités économiques

1 – Soutenir les activités économiques traditionnelles existantes

- L'agriculture
- L'artisanat
- Le commerce
- La pêche

2 – Réfléchir au développent d'une zone d'activités intercommunale

- Conforter Barneville-Carteret comme pôle d'équilibre à l'échelle de la communauté de communes

L'agriculture :

L'activité agricole est encore présente sur le Nord de la commune, la municipalité souhaite favoriser au maximum le maintien de cette activité traditionnelle qui a façonné les paysages en :

- *ayant une consommation économe en terre agricole*
- *en soutenant une activité agricole respectueuse du paysage et de l'environnement*

L'artisanat :

Les élus souhaitent maintenir et développer l'activité artisanale sur la commune, en continuant le développement de la zone d'activités du Pont Rose. Ce secteur d'activités est essentiel pour le maintien d'une activité permanente, et confère à la commune son statut de pôle économique.

La zone d'activités devra faire l'objet d'une réflexion sur son intégration paysagère

Le commerce :

Le commerce est un secteur d'activité très présent sur la commune; il représente les 3/4 des entreprises du territoire. Le maintien d'une population résidente à l'année, et le développement de la commune, assureront l'avenir des commerces de la commune.

La pêche :

Les élus poursuivront leur soutien à la pêche, par la réalisation d'aménagement, comme cela a déjà été amorcé (étal de pêche…)

Barneville-Carteret est un pôle d'équilibre à l'échelle de la communauté de communes

Pour assoir son rôle de pôle, les élus souhaitent continuer d'offrir les conditions nécessaires à l'implantation et la pérennisation des entreprises du territoire.

Ainsi, les élus souhaitent réfléchir au développement de nouveaux espaces d'accueil pour les activités économiques :

- Extension du Pré Bécouffret
- Zone d'Activités maritime
- Nouvelle zone d'activités à vocation artisanale et commerciale

La définition des emplacements devra se faire en tenant compte de l'accessibilité qui sera un facteur déterminant dans la qualité de ces zones.

Faire vivre la station balnéaire à l'année

► Axe 3 : Une qualité de vie renforcée

1 – Faciliter les connexions entre les 3 pôles et développer une mobilité multimodale

2 – Maintenir et renforcer l'offre culturelle, scientifique et de formation

3 – Renforcer la présence d'équipements et de services de proximité

4 – Envisager un projet ambitieux d'aménagement de la zone de la gare et respectueux du patrimoine avoisinant

5 – Valoriser les entrées de ville

6 – Préserver les continuités écologiques

3 1 – Faciliter les connexions entre les 3 pôles et développer une mobilité multimodale

La commune présente un réseau viaire bien structuré, et une accessibilité facilitée par la VLO. De plus, un projet d'aménagement de carrefour entre la VLO et la zone d'activités est soutenu par le Conseil Général. Toutefois, ils souhaitent développer des liaisons multimodales, pour faciliter les connexions et les circulations au sein et entre les 3 pôles principaux : Barneville, Barneville-Plage et Carteret.
Les liaisons douces seront développées, mais les voies de circulation accessibles aux véhicules motorisés le seront aussi. Ces liaisons seront pensées dans un souci de faciliter la mobilité de la population de façon sécurisée.

Plusieurs pistes seront étudiées, dans le respect des dispositions de la loi littoral :

- **Pont avenue de la mer** : le pont avenue de la mer, subit une surfréquentation, et une voie de délestage serait nécessaire pour désengorger la plage. (l'élargissement du Pont n'étant techniquement pas envisageable)
- **Desserte locale entre Carteret et Barneville-Plage (rue des Prés Salés)** : Ce projet s'inscrirait dans la logique du développement du secteur d'hébergements touristiques, qui permettrait de relier ces 2 entités bâties plus facilement. Il est à préciser qu'une route de transit serait contraire à la loi littoral.
- **Passerelle rue du Pont-Rose pour accéder à la ZA et au supermarché depuis le bourg de Barneville**
- **Réaménagement du boulevard maritime**
- **Réaménagement de l'avenue de la République**
- **Zone du dessous du bourg jusqu'au carrefour Boudet (voie entre le gymnase et la gendarmerie)**

3 1 – Faciliter les connexions entre les 3 pôles et développer une mobilité multimodale

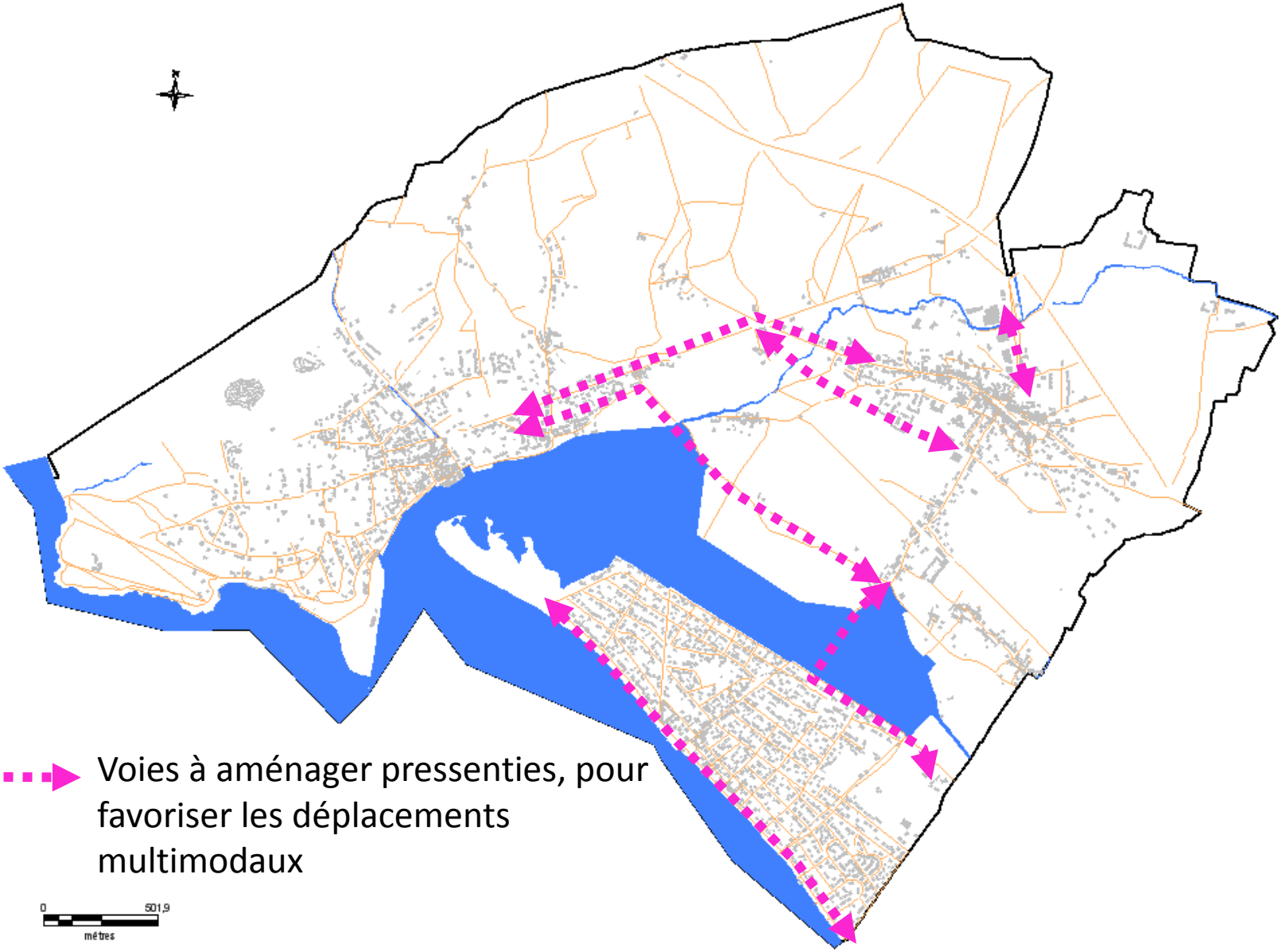

Voies à aménager pressenties, pour favoriser les déplacements multimodaux

2 – Maintenir et renforcer l'offre culturelle, scientifique et de formation

La situation de Barneville-Carteret, lui impose aussi de réfléchir à des équipements qui correspondent à une demande intercommunale et non uniquement communale :

- En raison de son statut de pôle la commune souhaite ainsi :
  - **Développer son rôle d'accueil scolaire, et de formation**. Pour cela, la création et le développement d'équipements liés à l'accueil scolaire sont à prévoir. Ces équipements devront être pensés à une échelle élargie. (intercommunalité, communes limitrophes…)
  - **Maintenir et développer son offre culturelle :** la commune, a déjà eu l'occasion par le passé d'exposer sa volonté de maintenir une offre culturelle suffisante au regard de sa vocation touristique notamment par des actions menées pour le maintien du cinéma. Elle souhaite continuer son action en se donnant l'opportunité d'étudier de nouveaux projets :
    - **Réhabilitation de la salle des Douits**
    - **Prévoir l'extension de la médiathèque**
    - **Maintenir son soutien au cinéma**
    - …

Pour assurer un bon développement de l'offre culturelle et de formation, l'aménagement numérique de la commune sera étudiée.

  - **Favoriser l'accueil d'associations/groupements scientifiques**. La commune, par sa situation est un site exceptionnel, tant sur le plan de la faune, de la flore, de l'étude des phénomènes littoraux (érosion, mouvement dunaires...), la municipalité souhaite ainsi promouvoir le développement scientifique en étudiant toute forme d'accueil et de promotion de cette discipline.

3 – Renforcer la présence d'équipements et de services de proximité

La commune de Barneville-Carteret dispose d'une variété de commerces, qui répond aux besoins des habitants de la commune, et des communes riveraines. Pour conforter son statut de pôle d'équilibre, comme défini par le SCoT, et maintenir une vie permanente dans la station, **les élus souhaitent s'engager dans une démarche volontaire pour maintenir et développer les services et équipements de proximité, dans la continuité des actions déjà menées, comme le prouve la mise en place d'un droit de préemption commercial.**

Aussi, le diagnostic de la commune fait état d'une pénurie de médecins et de professions de santé à venir sur le secteur de la Côte de Isles. Pour enrayer ce phénomène et répondre aux besoins d'une population qui vieillit, la municipalité met en œuvre les conditions nécessaires à la **création d'un pôle de santé. Son évolution sera aussi anticipée par un règlement adapté.**

Le PLU assurera la vocation des secteurs par un zonage et un règlement adapté.

Nombreux commerces de proximité et services dans le bourg de Barneville

4 – Envisager un projet ambitieux d'aménagement de la zone de la gare et respectueux du patrimoine avoisinant

La zone de la gare constitue aujourd'hui un secteur central de la commune, qui est disponible à l'urbanisation. Ce secteur était classé en zone d'urbanisation future au PLU de 2005.
Les élus, conscient de l'enjeu, souhaitent, que ce secteur fasse l'objet d'une opération d'ensemble. Une réflexion sera menée pour prévoir la vocation de ce secteur, et envisager son urbanisation.
L'acquisition de l'ensemble du foncier sera étudiée par la municipalité.

Le projet devra être prévu dans le cadre d'un aménagement urbain global de Carteret

5 – Valoriser les entrées de ville

Une entrée de ville, c'est la première impression que l'on a sur une commune. Malgré la notoriété de Barneville-Carteret, les élus ont remarqué que les entrées de ville sont peu attractives, et ne sont pas à la hauteur d'une station balnéaire.

Une démarche de revalorisation des entrées de ville sera menée par le biais d'orientations d'aménagement.

6 – Préserver les continuités écologiques

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques).

La commune de Barneville-Carteret, est traversée par la Gerfleur, et présente de nombreuses éléments constitutifs de la Trame verte et bleue (zones humides fonctionnelles, réseaux de haies bocagères, boisements…).

Ces éléments, seront pris en compte dans le projet communal, notamment à travers la mise en évidence de la trame verte et bleue de la commune.

Faire vivre la station balnéaire à l'année

► Axe 4 : Conforter le rôle de pôle d'accueil de population

1 – Des objectifs démographiques raisonnés

2 – Proposer des formes urbaines denses, économes en espace

3 – Favoriser la mixité intergénérationnelle à l'échelle du territoire

4 – Tenir compte des risques dans les projets de développement de la commune

1 – Des objectifs démographiques raisonnés

La municipalité prévoit l'accueil d'environ 1200 habitants supplémentaires à l'horizon du PLU (10/15 ans) qui entrainerait la nécessité de produire 600 logements.

Ces objectifs respectent et s'inscrivent dans les orientations du SCoT.

PRECONISATIONS DU SCOT DU COTENTIN

- **<u>18 à 25 logements à l'hectare</u> sur Barneville-Carteret pour les nouvelles constructions**
- **2680 logements à construire d'ici 2030 sur l'ensemble de la Côte des Isles (tous types de logements)**
  - **Produire une quarantaine de constructions par an sur la commune de Barneville-Carteret**
  - **Disposer de 24 à 33 hectares pour respecter les densités du SCoT et du SIAT.**

Un travail de recensement et de comblement des dents creuses sera réalisé afin de limiter la consommation d'espaces.
En respectant les densités préconisées par le SCoT, c'est au maximum 24 à 33 hectares qui seront consommés pour atteindre les objectifs de production de logements et de croissance démographique.

2 – Proposer des formes urbaines denses, économes en espace

Les formes urbaines des programmes de logements à venir, respecteront les formes urbaines traditionnelles, et devront se réaliser en minimisant la consommation de l'espace. **Les densités préconisées par le SCoT devront au minimum être appliquées**. La municipalité encouragera aussi la densification de certains secteurs d'habitation, par un règlement adapté.

- Encourager la réalisation de projet de type « ferme de Carteret », qui répondent à de nombreuses exigences :

  - Pas de consommation des espaces agricoles
  - Consommation d'espace limitée par des formes denses
  - Réponse à la demande en hébergements touristiques

Fermes de Carteret

- Proposer des produits fonciers et immobiliers adaptés aux besoins de la population notamment par :

  - Des tailles de logements adaptées à la population visée
  - Soutenir le développement du parc locatif
  - Proposer des projets attrayants
  - …

Parallèlement à la réflexion sur les formes urbaines, un travail sera mené pour faciliter l'intégration des nouveaux programmes de logements dans leur environnement.

3 – Favoriser la mixité intergénérationnelle à l'échelle du territoire

Un fort vieillissement de la population est constaté sur la commune de Barneville-Carteret depuis 1999, avec une représentation de plus en plus importante des 45 ans et plus, au détriment des moins de 45 ans. Aussi, l'indice de vieillissement de 267 en 2009, est largement supérieur aux moyennes des zones de comparaison (Communauté de communes de la Côte des Isles, département de la Manche).

Ainsi, pour rééquilibrer la pyramide des âges, l'équipe municipale souhaite favoriser l'accueil de population jeune, tout en maintenant une population plus âgée sur le territoire par des programmes adaptés.

Cette mixité si elle ne peut pas toujours être réalisée à l'échelle d'une opération, se fera à l'échelle du territoire.

4 – Tenir compte des risques dans les projets de développement de la commune

Le territoire de Barneville-Carteret, par sa position littorale est soumis à un certain nombre de risques, et notamment de risques liés à l'eau.
Ainsi, pour limiter le nombre d'habitants soumis à un aléa, les projets de développement et d'urbanisme seront élaborés en tenant compte des différents risques.

On constate sur la commune la présence des risques suivants :

- submersion marine
- risques d'inondation des réseaux et sous-sols
- risques d'inondations par débordement des cours d'eau…

Ces risques seront reportés sur le règlement graphique, et un règlement écrit sera adapté en fonction du type de risque et du degré de l'aléa.

Polders du havre de Carteret

Faire vivre la station balnéaire à l'année

► Axe 1 – Placer le tourisme au cœur du projet de développement

1 - Se doter d'équipements structurants de qualité susceptibles d'attirer une clientèle tout au long de l' année

2 – Faire de la façade maritime un levier de développement touristique

3 – S'appuyer sur le patrimoine pour conforter le tourisme

► Axe 2 – Préserver et développer les activités économiques

1 – Soutenir les activités traditionnelles existantes

2 – Réfléchir au développement dune zone d'activité intercommunale

► Axe 3 – Offrir les conditions pour une qualité de vie renforcée

1 - Faciliter les connexions entre les 3 pôles et développer une mobilité multimodale

2 - Maintenir et renforcer l'offre culturelle, scientifique et de formation

3 - Renforcer la présence d'équipements et de services de proximité

4 - Envisager un projet ambitieux d'aménagement de la zone de la gare et respectueux du patrimoine avoisinant

5 – Valoriser les entrées de ville

6 – Préserver les continuités écologiques

► Axe 4 – Conforter le rôle de pôle d'accueil de population

1 - Des objectifs démographiques raisonnés

2 - Proposer des formes urbaines denses, économes en espace

3 - Favoriser la mixité intergénérationnelle a l'échelle du territoire

4 - Tenir compte des risques dans les projets de développement de la commune